   

Montréal, le 8 mars 2021

Madame Sonia Lebel

Présidente et ministre de l’Administration gouvernementale

Secrétariat du Conseil du trésor

Madame la Ministre,

Comme vous le savez, à titre de Présidente du secrétariat du Conseil du trésor, vous avez à charge comme employeur l’ensemble des salarié.es du secteur public. De ce fait même, vous avez la responsabilité de vous assurer du maintien de l’équité salariale tous les 5 ans pour le secteur public. L’année 2020 était une année où un maintien de l’équité salariale était prévu, plus précisément, il devait être effectué le 20 décembre 2020.

Nous avons eu la surprise d’apprendre que le SCT avait demandé un délai à la CNESST pour effectuer son maintien de l’équité salariale 2020. Un délai demandé sous prétexte que les plaintes d’équité salariale de 2010 et 2015 vous empêchaient de faire les travaux d’évaluation du maintien. La surprise aurait peut-être été moindre si nous avions minimalement été informés des intentions du SCT de faire une telle demande.

Une fois la surprise passée, la déception et le mécontentement ont pris place. Nous ne pouvons comprendre pourquoi le SCT a fait cette demande. Mais au-delà de l’incompréhension de cette demande, nous nous demandons quel message vous souhaitez envoyer aux personnes salariées des réseaux de l’éducation, de la santé et des services sociaux. Des milliers de travailleuses espèrent le règlement de leur plainte de 2010, elles attendent un salaire juste et équitable depuis 10 ans. À cela s’ajoute le maintien de 2015 où d’autres catégories d’emploi attendent aussi les ajustements de salaire auxquels elles ont droit. Le message que ces femmes reçoivent par votre demande de délai est qu’elles n’ont pas été reconnues pour leur travail en 2010 ni en 2015 et qu’en 2020, le gouvernement a décidé une fois de plus de ne pas les reconnaître à leur juste valeur. Qu’encore une fois, le SCT utilise les plaintes d’équité salariale pour retarder les dossiers tout comme il le fait dans le cadre du Comité national des emplois où il refuse d’évaluer des emplois qui sont en attente d’une évaluation prévue aux conventions collectives depuis avril 2011.

Les précédents maintiens de l’équité salariale n’ont pas été faits sous votre gouvernance, mais la loi sur l’équité salariale a été modifiée en avril 2019 par votre gouvernement. Les modifications apportées à la loi nous ont ramenés en processus de conciliation du 7 juillet 2019 au 6 janvier 2020. Cette fois, la conciliation s’est déroulée sous la gouvernance de la CAQ. Nous avions foi en votre gouvernement pour enfin régler ces plaintes, mais le constat a été que les mandats nécessaires non pas été octroyés à nos vis-à-vis.

Malgré la fin de la conciliation, nos organisations se sont toujours montrées disponibles pour continuer à travailler afin d’en arriver à une entente satisfaisante. Nous avons même suggéré une entente « hybride » à vos porte-paroles. Le tout consistait à régler l’ensemble des catégories pour lesquelles nous avions une entente et faire trancher par la CNESST le peu de catégories qui restaient. Cette entente « hybride » permettrait à plus de 36 000 salarié.es dont près de 29 000 femmes de bénéficier d’une reconnaissance et d’un meilleur salaire pour 2010. De plus, si vous reconnaissez les plaintes de 2015 pour les PAB, c’est près de 60 000 femmes au total qui seraient enfin reconnues. De plus, cette entente viendrait définir clairement les catégories d’emploi restantes en litige devant la CNESST. Ainsi, le gouvernement ne se retrouve plus à risque face aux plaintes générales. Nous nous sommes toujours positionnés en mode solution, mais malheureusement nous n’avons toujours pas eu de retour de la part du SCT.

À titre de représentante des salairé.es du secteur public, nous ne pouvons passer sous silence l’inaction du SCT face au maintien 2010 et 2015 ainsi que sa décision de prendre un délai supplémentaire pour effectuer son maintien d’équité salariale 2020.

Dans le contexte actuel de la pandémie, les salarié.es du secteur public tiennent à bout de bras les deux réseaux depuis un an, et ce, sans convention collective. Votre façon de les remercier c’est encore une fois de repousser le dossier de l’équité.

Il est temps que le gouvernement prenne ces responsabilités face à ses salarié.es. À notre avis, en tant que premier employeur au Québec, le gouvernement devrait être un exemple en matière d’équité salariale.

Sachez que nous sommes disponibles afin de régler rapidement ce dossier.

Mélanie Gougeon

Conseillère en évaluation des emplois

Coordonnatrice équité salariale secteur public FTQ

CC M. François Legault, Premier ministre

MG/gt unifor2023